

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20160929_4

OBJET : Installation de pare-ballons sur le stade de Vincenzo
Approbation du projet et du plan de financement

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

11 OCT. 2016

Nombre des conseillers en exercice :

39

Présents : 23

Procuration : 8

Votants : 31

Abstention : 0

Exprimés : 31

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Le Député-Maire

2^{ème} adjointe,

Inelda BAUSSILLON



L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre à dix-sept heures vingt trois minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - COURTOIS Lucette - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin

Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Marie Jo
HUET Henri Claude représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par LEBRETON Patrick
BOYER Julie représentée par PAYET Yannis
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick - GRONDIN Jean Marie - FONTAINE Olivier - ASSATI Marie Pierre - FRANCOMME Brigitte - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Claudette HOAREAU, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 29 septembre 2016



DÉLIBÉRATION N° : 20160929_4

OBJET :

**Installation de pare-ballons sur le stade de Vincenzo
 Approbation du projet et du plan de financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Le Fonds d'Aide au Football Amateur 2016-2017 (FAFA) de la Fédération Française de Football (FFF), permet de financer la sécurisation d'installations pour un classement fédéral suivant le règlement des terrains et installations sportives de la FFF.

Le stade de football de Vincenzo est utilisé pendant le temps scolaire par le lycée, le collège et les écoles primaires lors de la mise à disposition de créneaux pour le bon déroulement des séances d'éducation physique et sportive. Hors temps scolaire, le stade de football de Vincenzo est mis à disposition de la ligue réunionnaise de football, le site sportif étant homologué pour les compétitions et pouvant accueillir les footballeurs du quartier pour les entraînements et les championnats.

1 - Objectifs et descriptif du projet :

Le projet a pour objectifs le confort d'utilisation du stade de Vincenzo et la tranquillité des habitations environnantes pouvant être gênées par les nombreux ballons dans leur jardin. Le stade très fréquenté, notamment par le Vincenzo Sport avec ses 200 licenciés, représente une structure essentielle à la vie du quartier. C'est d'ailleurs par le biais de ce club support, que la Ville de Saint-Joseph choisi de répondre à l'appel à projet de la FFF.

Des études géotechniques et de structure permettront d'envisager l'implantation des filets pare-ballons pour la sécurisation du site sportif. Les travaux qui seront réalisés en régie, consisteront en la fourniture et pose de filets pare-ballons d'une hauteur de huit mètres sur deux sections identifiées, cotés Est et Nord du terrain.

2 - Coût et financement :

a. Bilan prévisionnel de l'opération

Postes	Installation de pare-ballons sur le stade de Vincenzo	Sous-total HT
Travaux en régie	Etudes	4 170,00 €
	Gros œuvre (fournitures)	5 692,47 €
	Structure	4 025,24 €
	Accessoires	7 514,90 €
	Main-d'œuvre (gros œuvre + traitement de la structure)	10 292,00 €
TOTAL Général € HT		31 694,61 €
TVA (8,5%)		1 819,22 €
TOTAL Général € TTC		33 513,83 €

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION (Héritage Horizon Bleu 2016)		
Postes	Installation de pare-ballons sur le stade de Vincenzo	Sous-total HT
Matériel et diverses fournitures	Fournitures gros œuvre et structure + accessoires	21 402,61 €
TOTAL Général € HT		21 402,61 €

Le bilan prévisionnel est le suivant :

b. Plan de financement prévisionnel

Dans le cadre de l'appel à projet « Fonds d'aide au football amateur 2016-2017 » suivi localement par la Ligue Réunionnaise de Football, il apparaît opportun de solliciter auprès du District du ressort territorial du club support (Sport Vincendo), un financement à hauteur de 5 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel global serait le suivant :

Montant total HT	31 694,61 €
Ligue de Football Amateur	5 000,00 €
Commune de St Joseph	26 694,61 €
Commune de St Joseph (TVA)	1 819,22 €
Montant de l'opération en TTC	33 513,83 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'« installation de pare-ballons sur le stade de Vincendo » ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation communale de 28 513,83 € TTC (26 694,61 € HT + TVA de 1 819,22 €) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 23

Pour : 31

Représentés : 8

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **APPROUVE** le projet d'« installation de pare-ballons sur le stade de Vincendo ».

Article 2.- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation communale de 28 513,83 € TTC (26 694,61 € HT + TVA de 1 819,22 €).

Montant total HT	31 694,61 €
Ligue de Football Amateur	5 000,00 €
Commune de St Joseph	26 694,61 €
Commune de St Joseph (TVA)	1 819,22 €
Montant de l'opération en TTC	33 513,83 €

Envoyé en préfecture le 12/10/2016
 Reçu en préfecture le 12/10/2016
 Affiché le
 ID : 974-219740123-20160929-DCM20160929_4-DE

Article 3.- **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

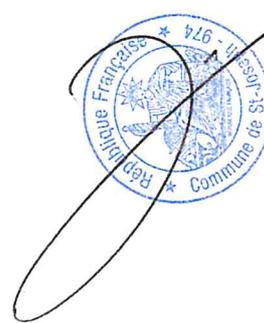
Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
 Le Député-Maire
 Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
 Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **11 OCT. 2016**



2^{ème} adjointe,
Inelda BAUSSEUEN